



Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT)

Fiche d'information (38)

Neutralité concurrentielle et rôle de l'ESTI

Version du 07.10.2009 – **supprimée à partir du 1.5.2020**

Question:

Que fait l'ESTI lorsqu'on lui signale qu'un exploitant de réseau n'est pas neutre quant au choix d'un organe de contrôle indépendant dans la formulation de ses invitations au contrôle périodique?

Réponse:

L'ESTI vérifie si la procédure utilisée par l'exploitant de réseau correspond aux exigences de l'OIBT en matière de neutralité (voir les fiches d'information 5 d et 37). Si tel ce n'est pas le cas, elle demande à l'exploitant de réseau de modifier son invitation en conséquence. Dans les cas discutables, elle adresse une recommandation à l'exploitant de réseau.

supprimée à partir du 1.5.2020